



Vendredi 13 mars 2020

La situation sanitaire de notre pays et les dispositions annoncées hier soir par le président de la République, s'imposent à notre profession.

En conséquence, le CNB a été contraint d'annuler son Assemblée générale ce jour à Clermont-Ferrand.

Nous vous invitons à vous référer aux consignes données par le gouvernement. Les activités économiques de nos cabinets vont également être affectées par cette crise sanitaire.

Le CNB a d'ores et déjà mis en place un plan de continuité qui permettra d'assurer tous les services à la profession ainsi que l'accueil et l'assistance téléphoniques (seul l'accueil public au siège du CNB est suspendu). Toute l'équipe du CNB reste donc à votre service.

Les Ecoles d'avocats ont également été invitées à une fermeture administrative de leurs locaux en respectant strictement les précautions sanitaires qui ont été annoncées, et à suspendre toutes les activités pédagogiques et organisation d'examens en présentiel.

Par ailleurs, les contacts avec les ministères compétents ont été pris immédiatement après l'intervention du président de la République pour préciser les annonces concernant d'éventuels reports de charges ou de cotisations sociales qui pourraient être applicables aux avocats.

Nous reviendrons vers vous immédiatement dès que nous aurons des informations précises sur ces points.

De la même manière, la Présidente du CNB s'est entretenue ce jour avec madame la Garde des Sceaux pour faire un point sur les conditions de fonctionnement des juridictions et plus généralement du service public de la justice. La Garde des Sceaux lui a indiqué que les chefs de juridictions devraient mettre en œuvre des « plans de continuation » de l'activité judiciaire prenant en compte les impératifs de santé publique.

Nous vous invitons donc à vous rapprocher de vos Ordres afin de connaître les modalités précises de fonctionnement des juridictions.

En tout état de cause, nous avons indiqué au ministère que les libertés publiques et individuelles ne devaient en aucun cas être remises en cause par ces mesures d'urgence.

Les circonstances s'imposent à nous et commandent de penser autrement notre légitime mobilisation contre des réformes qui divisent dans une période où nous devons tous nous rassembler. A cette heure, nous devons nous mobiliser pour l'intégrité de nos cabinets et de leurs collaborateurs, le fonctionnement du service public de la justice et de notre République.

Christiane Féral-Schuhl, présidente du Conseil national des barreaux ; **Hélène Fontaine**, vice-présidente de droit, présidente de la Conférence des bâtonniers ; **Nathalie Roret pour le bâtonnier de Paris**, vice-président de droit ; **Catherine Jonathan-Duplaa**, vice-présidente ; **Jean-Luc Forget**, vice-président ; **Christian Leroy**, trésorier ; **Élodie Mulon**, secrétaire du bureau ; **Régine Barthélémy**, **Matthieu Dulucq**, **Catherine Gazzeri**, **Christophe Thévenet**, membres du bureau.

RESTONS CONNECTÉS



[Site institutionnel du CNB](#)

[Plateforme de consultations juridiques en ligne](#)

 +33 (0)1 53 30 85 60

 servicecom@cnb.avocat.fr



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

[Si vous souhaitez vous désabonner, suivez ce lien](#)

